



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE GOLF

SAINTE-AGATHE MONTLUCON NERIS

Préambule

Ce règlement a pour objectif principal de présenter les règles de fonctionnement au sein de l'Ecole De Golf. Ce règlement a trait à la pédagogie et à l'organisation structurelle ; il définit également les droits et les devoirs des parties vis-à-vis du club. Il est approuvé par le président de l'A.S., par la commission sportive et par l'enseignant. Ce document sera signé par chaque enfant qui ainsi engagera son désir de faire partie de l'Ecole De Golf ; il en sera de même pour les parents.

1- L'organisation de l'Ecole De Golf

L'Ecole De Golf est ouverte à tous les enfants dès 5 ans jusqu'à 18 ans révolus.

A. Prix de l'Ecole De Golf Sainte Agathe

300 Euros à l'année pour les cours, la licence et la cotisation.

Gratuité pour les jetons de practice et accès au parcours 18 trous.

B. Nombre d'enfants par cours.

Pour des raisons liées à la sécurité des enfants et à la qualité de l'enseignement, le nombre d'enfants est d'un minimum de 5 et d'un maximum de 10 pour chaque séance d'entraînement.

C. Accès aux installations de club et nombre d'heures de cours.

Le club ouvre aux enfants ses installations (practice, parcours) pour leur permettre de progresser. Le programme de l'Ecole De Golf comprend au minimum une séance hebdomadaire d'une heure et demie du 2^{ème} mercredi de septembre au 4^{ème} samedi de juin à l'exception des vacances scolaires (des stages pourront être organisés à l'occasion de ces vacances scolaires).

Pédagogie

Projet pédagogique.

Le projet pédagogique est élaboré par le professeur en accord avec le président de l'A.S., la commission sportive et le responsable de l'Ecole De Golf.

A. Contenu des séances.

Les séances sont variées et porteront notamment sur les grands coups, le petit jeu, le putting, les règles, etc....

L'accès au parcours sera encadré par les bénévoles de l'Ecole De Golf.

B. Accès au parcours.

Les enfants devront avoir un maximum d'occasions de jouer sur le parcours (entraînements, compétitions de club, compétitions de l'Ecole De Golf). Le professeur veillera à l'adaptation du parcours au niveau et à l'âge des enfants ; il fera en sorte que les séances d'entraînement se rapprochent le plus possible des conditions de jeu et les emmènera le plus souvent possible sur le parcours avec l'aide des bénévoles de l'Ecole De Golf.

C. Evaluation et progrès des enfants.

Le pro déterminera avec les enfants les objectifs et un suivi dans le temps des progrès réalisés et vérifiés dans le carnet du jeune golfeur. Il déterminera des groupes de niveau et adaptera les compétitions à chacun des groupes.

D. Animations, compétitions.

Le calendrier des compétitions de l'Ecole De Golf comportera plusieurs compétitions réservées à l'Ecole De Golf : Championnat du club, compétitions de classement, rencontres avec d'autres clubs de la ligue et du département.

De plus, de façon ponctuelle, des animations et des stages seront organisés en fonction des disponibilités du pro et des enfants.

2- Droits et devoirs

A. Le club

-Pour assister le pro dans l'organisation et l'animation de l'Ecole De Golf, le président de l'A.S. désignera parmi ses membres un responsable de l'Ecole De Golf.

-Le club s'engage à mettre à disposition de l'Ecole De Golf l'ensemble de ses prestations citées auparavant. La commission sportive engagera une partie de son budget pour la prise en charge des frais liés à la participation au championnat des U16.

-Les groupes de l'Ecole De Golf seront modulables en fonction de la progression et du comportement de chacun ; le pro est le seul habilité à changer la composition de ses groupes.

-La commission sportive et le pro se réservent le droit d'exclure momentanément ou définitivement un jeune dont le comportement ne correspondrait pas aux droits et aux devoirs évoqués dans ce règlement.

A. L'enfant.

-L'enfant s'engage à assister à la totalité des cours prévus dans l'année. Toute absence devra faire l'objet d'une information préalable à l'encadrement (pro ou secrétariat du club).

-De plus, il s'engage à respecter les valeurs morales et éducatives du club :

- respecter des directives données.

- respecter les règles fondamentales de conduite, d'étiquette, de tenue vestimentaire et de respect des autres pendant les cours comme en compétition.

- honorer les sélections du club pour participer aux compétitions par équipe.

- participer aux compétitions organisées par le club à son intention.

B. Les parents.

-Ils s'engagent à :

- expliquer et faire comprendre les objectifs de l'Ecole De Golf à leurs enfants

- assurer un dialogue entre le pro, le responsable de l'Ecole De Golf et l'enfant afin de faciliter son adaptation et ses progrès.

- laisser leur enfant seul pendant le cours avec le pro.

- aider au transport des jeunes golfeurs à l'extérieur.